

LE CANADIEN

DORION et Cie., Propriétaires-Editeurs.

Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, SAMEDI MATIN, 8 AVRIL 1865.

VOL. XIV.

ANNONCES

Première insertion 8 centimes par ligne... Annonce légale ou autre...

ABONNEMENTS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, \$4... EDITION QUOTIDIENNE. — Au Canada, un an, \$12...

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Provinciale du Canada. Cette Compagnie est établie au patronage du public Canadien...

T. W. GRIFFITH, Agent Général. Pour Montréal et le Bas-Canada.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "UNION COMMERCIALE," Contre le Feu et sur la Vie.

Les sous-signés ont nommé M. G. O. DELORME.

ANTOINETTE TELLIER, leurs Agents assistants pour prendre des ASSURANCES à la Compagnie ci-dessus...

MORLAND, WATSON et CIE., Agents généraux pour le Canada.

EN référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services...

G. O. DELORME, ANTOINETTE TELLIER. Montréal, 11 fév. 1865.

ARTICLES DE TOILETTE.

UNE grande variété de Savons à toilette de RIMMEL & PATTONS consistant en: Savon-Miel-et-Amande, Pierre ponce, etc.

Peignes à toilette, Brosse à peigne, Eau de Cologne, etc.

Le magasin sera ouvert le Dimanche, entre 9 et 10 heures du matin pour la vente de médecines seulement.

J. GOULDEN. (près du marché de la grande rue St. Laurent.) 4 fév. 1865.

AUX MARCHANDS.

INSTITUT-CANADIEN. L'INSTITUT-CANADIEN offre en vente des COMPTOIRS et TABLETTES en bon ordre, et à bon marché.

7 mars. 22

NAVIGATION.

1864 COMPAGNIE DE VAPEURS OCEANIQUES DE MONTREAL.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. Les Passagers sont débarqués à Londonderry, Glasgow et Liverpool.

Des Billets de Retour peuvent être obtenus à des prix très réduits.

LA ligne de la malle de cette COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe:

Table with columns: Vaisseau, Tonnage, Capitaine, Date de départ.

Partant pour LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, durant la saison, arrêtant à Lock Foyle (Londonderry), pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passager pour l'Irlande et l'Écosse.

Et leur LIGNE de GLASGOW des vapeurs: ST-GEORGE, ST-ANDREW, ST-PATRICK, ST-DAVID.

Voyageant entre la Clyde et Québec et Montréal, à des intervalles réguliers durant la saison de navigation du St-Laurent.

Les Vaisseaux de la Ligne de la Malle doivent être envoyés de Québec comme suit:

Table with columns: Vaisseau, Date, Capitaine.

Les Passagers pour Glasgow auront des billets gratuitement pour et de Londonderry. On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un médecin expérimenté est à bord de chaque Vaisseau. Pour fret et autres particularités, s'adresser à H. ET A. ALLAN, Coin des rues Youville et de la Commune, Montréal, 12 mai.

SUCCESSION DE J. M. DESJARDINS, Ecuier.

LES sous-signés donnent avis qu'ils ont été nommés Exécuteurs testamentaires de feu J. M. DESJARDINS, etc., avocat, de Montréal.

Les personnes ayant des réclamations contre la succession voudront bien les faire connaître. On prie les personnes qui ont des titres appartenant au défunt de les remettre immédiatement.

M. EMERY, JOHN HAROLD, THEODORE DESJARDINS, Exécuteurs testamentaires. 17 janvier.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

DEUX Millions Sterling. DEPARTEMENT DU FEU.

PROBABLEMENT LA PLUS GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MONDE ENTIER.

REVENU ANNUEL £500,000. FONDS EN MAINS POUR RENCONTRER LES PERTES, PLUS DE £800,000.

Avantages pour les assurés contre le feu. LA COMPAGNIE EST EN MOYEN D'ATTIRER L'ATTENTION DU PUBLIC SUR SES AVANTAGES OFFERTS PAR CETTE BRANCHE.

1. Sécurité incontestable. 2. Revenu d'une importance sans exemple. 3. Propriété de toute description assurée à des taux modérés. 4. Promptitude et libéralité dans le règlement.

EPARTEMENT DE LA VIE. FORTS BONUS SUR LA VIE. DÉCLARÉS EN 1855 ET 1860.

DEUX par cent par ANNEE sur la SOMME ASSURÉE, STANT LE PLUS FORT BONUS.

CONTINUELLEMENT DÉCLARÉ PAR AUCUN AUTRE BUREAU. BONS AUX ASSURÉS SUR LA VIE.

LES DIRECTEURS ATTIRENT L'ATTENTION SUR QUELQUES-UNS DES AVANTAGES OFFERTS PAR "LA ROYAL."

1. La garantie d'un ample capital et exemption de l'assuré quant à la responsabilité de la société. 2. Prémium très élevé. 3. Peu de charge d'administration. 4. Prompt règlement des réclamations. 5. Jours de grâce accordés avec l'interprétation la plus libérale. 6. Forte participation dans les profits par l'Assuré, allant aux DRUX TIERS de leur montant et tous les cinq ans, aux polices qui auront alors deux ans d'existence.

H. L. ROUTH, Agent. J. L. BRAULT, Agent pour le département français.

2 Janvier 1865.

ADRESSES.

A. BOISSEAU, Photographe et Peintre de Portraits, 250, Rue Notre-Dame, —250.

MONTREAL. Cartes de Visite et Photographies de tous les grands. 22 août an—46

JOS. DUHAMEL, AVOCAT, Bureau: No. 16 et 18, Rue St-Vincent, Encanaire Ste-Thérèse et St-Vincent MONTREAL. 9 janvier. an—146

C. O. PERRAULT, Avocat, 24, —Rue St. Vincent, —24, MONTREAL.

MEDERIC LANCTOT, Avocat, A TRANSPORTÉ SON BUREAU AU NO. 16 RUE ST-GEORGE. M. Lanctot suivra la Cour à St-Jean, 4 juillet 1862

DR. MATHIEU, Dentiste, COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT, Au-dessus du magasin de M. Boudry, (ancienne maison Boivin) EN FACE LE PALAIS DE JUSTICE. 18 AVRIL 1863. an—38

ARCHAMBAULT et DESAULNIERS, AVOCATS, No. 1, —Rue Ste.-Thérèse, —No. 1. MONTREAL.

MM. A. et D. suivent les cours des districts de Joliette et Terrebonne. 27 octobre. fm—117

Dr. Chs. F. F. TRESTLER, DENTISTE, NO. 122 RUE CRAIG, Vis-à-vis de la Rue Côté. 28 avril. 43

ED. P. FRÉCHETTE, NOTAIRE, No. 28, Petite Rue Saint Jacques, No. 28, Montréal. 4 janvier 1865. cm—144

R. J. M. CONSTANT, Comptable Public, AGENT A COMMISSION, NO. 22 PETITE RUE ST JACQUES, 31 décembre. 143

CARTES D'AFFAIRES MARCOTTE & FARQUHAR ARCHITECTES, No. 18 GRANDE RUE ST. JACQUES BUREAU NO. 11. 31 décembre. 143

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL, Cour Supérieure du Bas-Canada. EX-PARTE DANS L'INSTANCE. NO. 127.

LE MAIRE, LES ECHEVINS ET LES CITOYENS DE LA CITE DE MONTREAL. Requirant en Expropriation. LA RUE ST. FRANCOIS DE SALES. LA CORPORATION DES JUIFS PORTUGAIS DE MONTREAL. Propriétaires Expropriés.

EN conformité à l'ordre fait dans la présente instance, le DIX-SEPTIEME JOUR de MARS mil huit cent soixante et cinq sur la requête de la dite Corporation des Juifs Portugais, Avis Public est par le présent donné que les dits Maire, Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, ont le neuvième jour de février mil huit cent soixante cinq, déposé au Greffe de cette cour la somme de deux mille huit cent cinquante dollars de la dite Corporation des Juifs Portugais, en vertu de l'ordre de la dite Corporation des Juifs Portugais par voie d'expropriation forcée et suivant le Statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir: "Un lopin de terre connu sous le nom de "Cimetière des Juifs", borné par devant par la rue St. Janvier, au sud-ouest par Thomas Watson, par derrière par le lot ou lopin de terre en premier lieu désigné dans le rapport des Commissaires et au nord-est par le Cimetière Catholique Romain; mesurant 35 pieds de front sur 250 à 410 pieds au sud-est, 34 pieds en arrière et 251 à 410 pieds au nord-est, et contenant 8650 pieds, plus ou moins, le tout mesuré anglaise."

Et il est ordonné que par un avis en langues Anglaise et Française à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers ou Journaux de cette cité de Montréal, l'un en Anglaise et l'autre en Française, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers soient appelés et notifiés d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite cour, dans le dit district, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis.

Et au cas où sous tel délai il ne serait produite aucune opposition sur ces deniers et que le certificat de registre ne soit pas obtenu, le paiement pur et simple sera fait à la dite Corporation des Juifs Portugais de Montréal—admission préalablement faite de frais de publication et du dit certificat de registre.

Et au cas où dans les délais fixés, il serait produit au Greffe de la dite cour aucune opposition afin de conserver sur tel argent, alors et après la production et enregistrement de cette cour du dit certificat de registre, il sera procédé par le Propriétaire de la dite cour à la distribution de tels deniers suivant la pratique de cette cour suivie pour la distribution de deniers provenant de décès.

COFFIN et PAPINEAU, P. C. S. BUREAU DU PROTONOTAIRE, Montréal, 18 mars 1865. 434-20

Nouveau et Important Progress

DANS LES ASSURANCES SUR LA VIE.

BRITANIA LIFE ASSURANCE COMPANY ETABLIE EN 1837.

Assurances payable devant la Vie. Augmentation (alternative) des Taux de Primes.

PRIMES annuelles requises pour une Assurance de £100 payable à l'assuré lui-même en atteignant l'âge de SOIXANTE ANS ou à ses représentants à sa mort, si cet événement a lieu avant le taux augmentant dans chaque cas au bout de cinq ans et augmentant encore à la fin de cinq autres années, après qu'une prime annuelle fixe sera payable jusqu'à ce que la somme assurée devienne due. AVEC LA PRÉFÉRENCE, NEANMOINS, de continuer les paiements, soit des premières ou secondes cinq années, et ayant différé le paiement de la somme assurée aux conditions ci-jointes:

Table with columns: AGE, Primes annuelles payables pendant, Balance du.

Conditions relatives au paiement de la somme assurée: Si les différentes primes sont dûment payées, comme il est dit ci-dessus, la somme assurée sera payable à SOIXANTE ANS à la MORT.

Si les primes sont payées pendant la seconde période de cinq ans sont continuées, la somme assurée deviendra payable à SOIXANTE-CINQ ANS ou à la MORT.

Si les primes payables durant les premiers cinq ans sont continuées, la somme assurée deviendra payable à la MORT seulement.

On peut sur application, connaître les taux pour les autres âges.

Après toutes descriptions des Assurances sur la Vie transgérées aux plus bas taux de Primes, que la signature peut permettre.

JOSEPH JONES, AGENT, Montréal—44, Petite Rue St. Jacques. 11 mars. js—24

NOTICE.

LA Société de Commerce actuellement existante entre les Sous-signés, devant cesser le 1er MAI prochain, ils ont l'honneur d'informer le commerce de cette ville, et le public en général, qu'à compter du JOUUR-DU JUSQU'AU 1er MAI, ils vendront à une réduction des plus avantageuses leurs Epicerie, drogues, et considérables de Vins, Thé, Liqueurs de toutes sortes.

C'est une occasion rare pour se procurer à bon marché ce qu'il faudrait payer dans tout autre temps le prix ordinaire du marché.

Ils ont l'honneur de prier ceux qui ont des dettes de vouloir bien venir régler sans délai. BRUNEAU NADÉAU & Cie. Coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. 21 fév. juo—16

CORPORATION DE MONTREAL.

VACCINATION. PAR et en vertu d'un acte de la Législature de cette Province, les parents de tout enfant sont tenus, dans les trois mois qui suivent sa naissance, de porter le dit enfant au Médecin Vaccinateur public du Quartier, afin de le faire vacciner, à moins que le dit enfant n'ait été déjà vacciné par un autre Médecin dûment qualifié.

Le huitième jour suivant les parents y doivent retourner avec le dit enfant, et si la vaccination n'est pas terminée, le Médecin donnera un certificat à cet effet.

Tout parent ou personne en charge de l'enfant, négligeant de se conformer à cet acte, dans les délais prescrits, ou négligeant de retourner, la huitième journée, comme sus-dit, est passible d'une pénalité de cinq dollars (\$5.00), laquelle pénalité sera désormais rigoureusement mise en force.

Avis est, par les présentes, donné que les Médecins ci-dessus ont été nommés vaccinateurs publics et qu'ils seront disponibles aux lieux jours et heures ci-dessous mentionnés.

Les pauvres sont vaccinés gratuitement, les autres pour 25 centimes.

M. le Docteur Leprohon pour le Quartier Ste. Anne, chaque samedi du mois à la Salle d'École de Dlle Brady, enclosure des Rues Duke et Ottawa, de 2 à 3 heures P. M.

Pour le Quartier St. Antoine, rue Beaujeu, coin des rues Ste. Radegonde et Laguchetière, chaque lundi à la même heure.

M. le Docteur Francis W. Campbell pour les Quartiers Est, Ouest, Centre, St-Louis et Ste. Marie, de 8 à 9 heures A. M., de midi à 1 heure et le soir de 5 à 6 heures, à son bureau No. 466, rue Ste. Marie; et, après le premier Mai, au No. 608 et 610, de la même rue (maison de Jos. Belle, éer, près du quartier Dalhousie) ou à son bureau et son domicile.

M. le Docteur Riard pour le quartier St. Louis, le premier samedi de chaque mois au coin des rues des Allemands et Ste. Catherine. Pour le quartier Ste. Marie, en Fillure, le premier lundi de chaque mois, à chacun des lieux susdits de 2 à 3 heures P. M. M. le Dr. Riard vaccinera les enfants des quartiers St. Jacques, St. Louis et Ste. Marie, de 8 à 9 heures A. M., de midi à 1 heure et le soir de 5 à 6 heures, à son bureau No. 466, rue Ste. Marie; et, après le premier Mai, au No. 608 et 610, de la même rue (maison de Jos. Belle, éer, près du quartier Dalhousie) ou à son bureau et son domicile.

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité. Département de la Santé, Hôtel-de-Ville, Montréal, 16 mars 1865. es—26

Cours de lectures de l'hon. L. A. Bessaulles sur la guerre américaine.

QUATRIÈME LECTURE. L'ESCLAVAGE. III. PARTIE. Mesdames et Messieurs,

Comme je le craignais un peu, j'ai prévu, par mes deux dernières lectures, quelques expressions d'incrédulité chez plusieurs personnes.

« Ces horreurs et ces cruautés ne sont que des croyables », dit-on. « L'esclavage est la seule notion d'humanité qui semble se rendre impossible, vous devez admettre qu'au moins le sentiment de l'intérêt, la seule compréhension des conséquences nécessaires de ces cruautés, devraient suffire pour les empêcher de se produire.

« L'homme qui vit du travail de son cheval ou de son bœuf ne le mutilé pas parce qu'il n'en pourrait plus retirer de services, pourquoi le propriétaire de l'esclave le mutiler-il davantage? Le sentiment de l'humanité, de la compassion, serait-il éteint chez lui, le reste toujours celui de l'intérêt qui lui conseille le contraire. Si vous n'admettez pas l'humanité chez les planteurs, admettez au moins le bon sens. J'écoute toujours avec intérêt, Messieurs, les raisonnements de ceux qui ont le courage de défendre l'esclavage parce que leurs observations me fournissent toujours une nouvelle preuve de l'effet déplorable que produit un principe faux, ou toute institution qui est l'application pratique d'un principe faux, sur les meilleurs intelligences. Quelle que soit la ligne d'argumentation qui les suivent, les défenseurs de l'esclavage arrivent invariablement à des conséquences illogiques, pratiquement fausses; pourquoi cela? Parce que leur esprit est faussé par le système.

Et comment on serait-il autrement? Pour défendre l'esclavage, il est la plus emphatique négation de tout ce qui est juste et de tout ce qui est vrai philosophiquement; pour défendre un système qui, à part les atrocités qu'il produit nécessairement et qui ont un effet certain et inflexible, est en principe et en fait la négation de toutes les lois divines comme de tous les droits humains, il est impossible de partir d'un principe juste comme base d'argumentation, il faut de toute nécessité partir d'un principe faux. Voilà ce que font les esprits apparemment logiques qui défendent l'esclavage. Ils tirent une suite de déductions qui semblent très justes de la fausse base dont ils sont partis et dont ils n'aperçoivent pas la fausseté, et l'on éprouve presque du plaisir à voir avec quelle vivacité ils vous débilitent leurs irrésistibles arguments.

J'ai lu des pages magnifiquement écrites, au simple point de vue du style, contre la notion même de l'existence de Dieu; mais le point de départ était essentiellement faux, toutes les conséquences que l'on en déduisait s'élevaient forcément fausses. Il n'est pas possible, quel qu'il soit, de partir d'un principe faux et d'être dans le vrai, car le vrai n'est qu'une qualification nécessaire, une extension de la notion de Dieu, car si le fond le vrai absolu c'est Dieu, et chez les créatures qui nient Dieu, le talent, la magie du style ne servent qu'à voiler la fausseté, des principes adoptés comme base d'argumentation, ne servent conséquemment qu'à éblouir les ignorants ou les gens bornés qui se laissent prendre à cet artifice.

Il en est ainsi de la défense de l'esclavage. En droit naturel, le principe de l'esclavage est essentiellement faux; ou plutôt ce n'est pas un principe, c'est au contraire la négation pratique de tous les principes du droit naturel. C'est le faux absolu en droit comme exactement comme la négation de Dieu est le faux absolu en philosophie.

L'esclavage est un crime contre les hommes parce que ceux-ci ont été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, Dieu parce que Dieu ayant donné à l'homme l'intelligence et le libre arbitre n'a pu vouloir que l'homme, créature raisonnable, fût ravi au niveau de l'animal qui n'a reçu que l'instinct en partage.

Mais pour revenir à mon argument, à part les gens qui tirent des conséquences apparemment logiques d'une base fausse, il y a aussi les bienheureux esprits qui, partant d'une base juste, en tirent des conséquences risiblement fausses!

Voilà les partisans de l'esclavage parmi nous. Demandez leur si l'esclavage est juste en principe. Non! disent-ils, sans hésiter. Mais vous blâmez les planteurs qui veulent maintenir et perpétuer ce système fondamentalement injuste, alors ces législateurs sont tellement hardiment à expliquer comment un système infâme devrait être toléré et comment les planteurs sont complètement justifiés de leur avoir maintenu avec tant d'obstination et de fureur. Ce sont ces gens-là qui, de ce qu'ils ont dit et écrit en avoir d'autres dans un pays de plusieurs millions d'habitants! Ce sont ces gens-là qui, de ce qu'ils ont vu et senti quelques planteurs aux instincts généreux, aux grandes manières, tirent la conclusion que toute la population du Sud leur ressemblait nécessairement; que tous les propriétaires d'esclaves n'avaient pratiquement en vue que le côté philanthropique de l'institution et jamais son côté purement mercantile; que personne au Sud ne pouvait spéculer sur le travail et même la vie de l'esclave et qu'en général on ne songeait qu'à lui procurer la plus grande somme de bien-être possible.

Eh bien, ces intelligents défenseurs d'un indéfinissable institution ont-ils conclu du particulier au général et que concluent du général au particulier et que concluent de la partie au tout? Mais, dans les objections que je vous ai entendues en commençant, fidèles à leur habitude de tomber toujours à côté du vrai, au lieu de conclure du particulier au général, ils concluent habilement du général au particulier, et voici le merveilleux syllogisme qu'ils jettent à la figure de leur adversaire:

« Il est contre l'intérêt des maîtres d'esclaves de les maltraiter ou de les mutiler; c'est donc les maîtres d'esclaves, dans le Sud, et ne deviennent pas responsables des erreurs qu'ils commettent à esclaves ».

Une fois ce brillant effort de logique lancé sur le monde, il n'en sortent plus. Vous aurez beau leur rappeler ces mille considérations tirées des différences de caractère, des mauvaises passions dominantes chez nombre d'individus, de la pratique à peu près universelle, au Sud, de l'irrogance; des habitudes sociales perverties par l'effet même de lois brutales et barbares; de leurs grossières nécessairement créées par l'universalité du despotisme absolu d'une classe sur une autre, despotisme que la loi sanctionne et ne réprime jamais, tout est inutile et leur brillant raisonnement répond à tout. Au lieu d'accommoder leur logique aux faits constatés, ils veulent au contraire accommoder les faits à leur logique, quitte à leur donner souvent la signification la plus bizarre.

Enfin, citez leur des faits authentiques, prouvés, des preuves évidentes, ils savent vous trouver mille explications, saugrenues qui n'expliquent réellement que leur profonde ignorance de ce dont ils parlent.

Et pourtant, aux yeux de plus simple sens commun, ce raisonnement n'a pas plus de portée, que n'en aurait le suivant parmi nous: « Il n'est ni du devoir, ni de l'intérêt d'un père de battre ses enfants, donc aucun père en Canada ne bat ses enfants. »

Eh bien, ce beau syllogisme ne refait pas les mauvais pères ici, ou ailleurs, et n'empêche pas qu'ils ne battent leurs enfants. Il ne démontre, de fait, que l'impuissance de l'esprit qu'un aussi grossier raisonnement peut influencer. Ce sont pourtant ceux-là mêmes qui traiteraient d'absurde la prétention qu'aucun père ne bat ses enfants, parce que c'est chose contre nature, qui viennent naïvement affirmer que les maîtres sont humains et ne maltraitent pas leurs esclaves parce qu'il est contre leur intérêt de les maltraiter. En se moquant de moi, mon raisonnement, si se moquent de moi, mais ils ne se moquent pas de la population des États du Sud.

Les statistiques constatent que le delirium tremens fait encore beaucoup plus de victimes au Sud que la consommation n'en fait au Nord, c'est-à-dire que le delirium tremens à lui seul emporte près du cinquième des individus que la mort moissonne au Sud. Voilà la proportion réellement effroyable des victimes de l'intempérance dans cette prétendue terre de chevalerie. Cela ne prouve-t-il pas incontestablement que les habitudes d'ivrognerie et de dissipation sont universelles dans le Sud? Le *Cognac* me de ceux qui meurent! Retenez-vous de ce nombre des femmes et les enfants des deux sexes, et voyez ensuite combien il vous restera d'hommes qui n'abusent pas de liqueurs fortes.

N'y a-t-il pas ici, Messieurs, une explication parfaitement satisfaisante des horribles faits de cruauté que je vous ai décrits? La majorité des hommes faits, dans les États à esclaves, dans un climat chaud, était constamment plus ou moins sous l'influence des boissons alcooliques! Cela seul ne doit-il pas faire présumer une grande brutalité de mœurs! Eh bien les faits confirment la présomption. Dans les seuls États du golfe et les deux Carolines, en 1858, il y a eu 364 meurtres!! Un meurtre par jour, moins le jour de l'an, je suppose, ou l'on ne sera contenté de boire sans se tuer!!

Sur ce chiffre de crimes constatés, il y a eu quatorze convictions!! Tous les autres sont restés impunis!!

Permettez-moi de vous citer une autre preuve. Je la trouve dans le *Suppressed Book about Slavery* ou l'on cite la chronique criminelle de la Nouvelle-Orléans sur un seul mois. Elle est tirée du *True Delta*, et l'auteur du livre ajoute que toute affirmation de ce genre, sans lettre particulière affirmant qu'elle ne contient pas plus de la moitié du chiffre réel des crimes contre la personne.

1er Nov.—Enquête sur le corps de Joseph Steiner, assassiné: Joseph Danun dit un pistolet sur un esclave.

2—Un nommé Cullen tue Daniel Halem, et Thomas Armstrong blesse sa sœur avec un crochet.

3—Henri Kelter fait feu sur Harman Baurichter et les deux Fitzgerald sont examinés pour avoir tué leur sœur.

Le Docteur Meighan est poignardé sur sa porte!

4—Un inconnu est trouvé noyé dans un étang; on constate le meurtre de Mike Anderson par George Thomas dans un café, et on ramène l'examen de James Coyle pour avoir poignardé John Teilly!

5—Un Allemand est dangereusement blessé: Antoine Fréchet est assassiné; le Major Blaise reçoit un coup de pistolet qui le blesse; C. S. White est assassiné; un tailleur est poignardé; un nommé Patterson est dangereusement battu; Joseph Nutter reçoit une balle dans la jambe; James Boyle et Edward Jones reçoivent des coups de feu; un homme est tué; James Patterson est poignardé; Edward Evans est si terriblement battu qu'on désespère de le sauver! 12 assassinats en un seul jour dont 3 suivis de mort.

Le 6. Le Dr. Steiner reçoit une balle sur sa porte et meurt, Nicolas Gavin est poignardé.

Le 7. L'homme de police Tate est brutalement battu dans l'exécution de son devoir!

Le 8. A. B. Bacon, avocat, est assassiné avec une corde plombée.

Le 9. Le nommé McCogga terrasse Joseph Goddard et lui coupe avec ses dents un morceau du nez et des doigts!

Le 10. Un Allemand perd aussi plusieurs doigts par le fait de mœurs; plusieurs ingénieurs sont poignardés sur un chemin de fer; l'Allemand Daval est terrassé avec un assassin; un esclave tente d'assassiner son maître; et une bande de pilonneurs bat à mort Félix Bosquillon qui leur refuse des liqueurs fortes!

Le 11. un meurtre et cinq vols sont commis!

Le 12. Daniel Sullivan bat affreusement et essaie de tuer son beau-frère!

Le 13. A. H. Dubbins blesse Christian Shaffer avec un verre à boire et Charles Smolley frappé Jean Lozo avec une corde plombée!

Le 15. Jack Allen est arrêté pour meurtre et un nègre libre en poignarde un autre.

Le 16. Charles Bell fait feu sur son beau-frère; Owen Martell poignarde Madame Birne, ainsi que son fils qui veut la défendre; Pierre Frousky commet un assassin sur John, Thomas, et veut tuer Claspie, esclave aussi; Claspie Farris poignarde Michael Henly et le capitaine Snowet est arrêté pour blessure infligée à C. A. Clark!

Le 21. J. G. Calore reçoit un coup de feu!

Le 23. John Feehan est sérieusement blessé par un officier de police et Samuel Smith blessé dangereusement André Quintan.

Le 25. Martin Gray coupe un doigt à Patrick Nolan!

Le 26. F. Barceol est assassiné!

Le 27. C. de la Torre meurt d'exès d'ivrognerie; un cas d'infanticide est constaté; une femme et un enfant sont blessés dans la rue par des gens qui se battent avec des fusils à deux coups dans une église; 1 Un matelot anglais est précipité au bas d'un escalier et se défonce la crâne; James McGregor est précipité d'une fenêtre et en meurt; J. Dable est poignardé par des voleurs.

Le 28. Barletta Walker, est assassiné par son mari qu'on croit enivré; le Major Blair est assailli avec intention de meurtre; John Graham meurt de blessures qu'il a reçues; James Howard est poignardé par Thomas Foley; un homme et une femme sont aussi poignardés.

Le 29. un Allemand reçoit trois blessures d'arme à feu; John Shaeffer et Moran Meinich sont poignardés; un esclave poignarde un nègre libre; Patrick Brown est poignardé; un Allemand nommé Dwyer est poignardé; Hayes, irlandais, est poignardé; Charles Gavin reçoit un coup de feu et est frappé avec une corde plombée!

Voilà donc quatre-vingt crimes sur la personne en 23 jours! Plus de trois par jour, constatés, et autant, dit un correspondant qui ne lout pas être!

Le *True Delta* du 4 Nov: 1856 dit: « L'assassinat des citoyens est devenu si fréquent que les rapporteurs de journaux quotidiens n'y font plus d'attention. Il est littéralement une de dire que nous n'avons pas davantage d'opinion publique. »

Le *révérend John A. Lyon*, pasteur de l'église presbytérienne, à Columbia, Miss: dans une lecture qu'il faisait dans cette ville en 185

et l'autre prend l'autre coin du mouchoir et en fait autant. Tous deux roulent le mouchoir de manière à rapprocher leurs mains l'une de l'autre, à la distance de six pouces. Alors chacun prend un pistolet, le pointe au cœur de l'autre, et au mot ready ils commencent tous deux à compter lentement jusqu'à dix. Au mot dix les deux armes partent en même temps et tous les deux tombent blessés à mort.

En bien, sur les 60 personnes assises à cette table deux individus seulement se lèvent pour aller relever des deux fous furieux; le propriétaire de l'hôtel et le beau-père de l'un des deux blessés. Pas un autre ne bouge et personne ne perd une bouclée ni un coup de dent. Les domestiques emportent les deux chasseurs hors de la salle et en moins d'un quart d'heure ils étaient morts!!

Dans combien de pays verrait-on 58 personnes assises à la même table, être témoins de meurtres aussi atroces sans bouger, sans même essayer d'arrêter, ou d'appaier, deux caragés qui s'assassinent froidement en y mettant un temps considérable?

(1) Inside view of slavery page 190. [A continuer.]

—L'administration du "Pays" a résolu de poursuivre incessamment et sans distinction tous ceux dont l'abonnement court depuis plus de deux ans et qui n'ont pas encore fait de remise. En attendant, l'envoi du journal sera suspendu. Les directeurs acceptent un à-compte raisonnable, pourvu qu'il soit remis sans délai.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toutes espèces d'ouvrages de typographie, tels que LIVRES, PAMPHLETS, etc., sur cartons neufs et à des prix modérés.

LE PAYS.

Montreal, 8 Avril 1865.

—L'indolence des matières nous force à retrancher l'éditorial préparé pour ce numéro.

DISCOURS

M. J. B. E. Berton, M. P. P. prononcé en Chambre à la séance du 9 mars 1865.

CONFÉDÉRATION.

M. O'Connell. Avant d'entrer dans l'examen de la question qui nous occupe, j'éprouve le besoin de dire, qu'en exprimant, devant cette chambre, les sentiments que j'éprouve, je n'entends parler au nom d'aucun parti politique.

En discutant une proposition qui tient de si près aux destinées de notre pays et de tout ce qui lui est cher, je veux me placer au-dessus des considérations personnelles et de parti, afin de l'envisager d'un point de vue plus élevé.

Pourquoi, ce soir, sommes nous à nous occuper de la confédération des Provinces de l'Amérique Britannique? Parce que l'an dernier nous eûmes une crise ministérielle et que de cette crise, sortit une proposition d'union entre les deux partis politiques qui se partageaient l'opinion publique. Le ministre McDonald-Taché, qui représentait le parti conservateur dans le pays venait d'être défait par la majorité dans l'assemblée législative; il fut obligé de résigner. On se rappelle que le gouvernement avait été battu sur une question de mal-administration dans nos affaires publiques, je veux faire allusion à l'avance de \$100,000 faite à la compagnie du Grand-Tronc sans autorisation parlementaire et dont plusieurs membres du cabinet d'alors étaient responsables.

Pourriez vous me dire, M. l'Orateur, où est allée la question des \$100,000? Hélas! elle a disparu dans la crise ministérielle, nous léguant la coalition extraordinaire qui nous gouverne et dans laquelle sont entrés des hommes, qui, pendant dix ans, s'étaient traités comme des hommes sans principes politiques! (Exclat, continue.)

Le parti conservateur tenait tant à conserver le pouvoir, qu'il n'a pas reculé devant la position dans laquelle il a placé le pays. Toute union ou coalition entre deux partis politiques, opposés l'un à l'autre, implique un abandon de principe quelque part; toutes les conditions précèdent par leur base même, elles ont toujours été considérées comme des immoralités politiques, en Angleterre comme partout ailleurs et elles sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont fortes.

C'est à la coalition actuelle, que nous devons le projet de la confédération des provinces anglaises sous une forme tangible. Sans elle, il n'aurait pas été question de la Conférence de Québec, des résolutions qu'elle adopta en octobre dernier et qui sont soumises à notre considération.

Maintenant, qui avait autorisé la convention de Québec? De quel droit s'est-elle arrogé le pouvoir de proposer un changement aussi radical dans notre coalition politique? Comment le Canada se trouverait-il représenté? Les trois quarts des députés du Canada, n'étaient-ils pas des hommes sous le coup d'une condamnation parlementaire? Comment votait-on dans la convention, n'était-ce pas par Province? Les quatre provinces n'en avaient-elles pas chacune deux fois autant de votes sur cinquante que les deux grandes provinces.

Toutes ces questions se présentent à l'esprit, tout naturellement. Si l'on répondait catégoriquement à chacune d'elles, nous aurions de quoi décrire l'opinion publique du pays sur la matière dont est initiée cette conférence de Québec. Quand on songe à la dernière question à laquelle, on ne pourrait répondre autrement que par un oui, il n'est pas étonnant que les politiques...

infineries aient eu tout l'avantage dans les arrangements conclus par la conférence. Malgré que le compromis ait été en leur faveur, la majorité des provinces intéressées le repoussa aujourd'hui d'après les renseignements qu'on nous a transmis tous les jours. On semble avoir peur de nous, et en dépit des offres d'argent qui leur ont été faites, elles ne veulent pas d'union. Il fallait que leur réputation pour l'extravagance, fut bien mauvaise pour les effrayer ainsi et nul doute que lorsqu'on nous a vu dépenser en un mois ou deux, par des réceptions, des voyages, des festins, des sommes aussi fortes que le total du revenu annuel de l'île du Prince Édouard, on ne s'en soit rendu avec une triste idée de notre manière de conduire les affaires publiques. (Exclat, continue.)

Je n'entends pas répéter ce qui a été dit durant la discussion, mais avant d'aller plus loin, permettez-moi de faire un contraste entre notre manière d'agir et celle de nos voisins des États-Unis, quand il s'agit de changements constitutionnels.

Aux États-Unis, dans ces pays que l'on a toujours le soin de nous représenter comme le bureau de toutes les horreurs politiques, sociales, morales et physiques on ne joue pas avec les constitutions écrites d'habitude. État, pas plus qu'avec celle de l'Union Américaine.

Chaque fois qu'il s'agit d'amender une constitution, en général, il faut un vote des deux tiers dans les deux chambres. Si l'amendement a trait à la constitution des États-Unis, il faut en outre qu'il soit approuvé par la majorité des législatures de chaque État. Si l'amendement a trait à une constitution locale, il faut en outre des deux tiers des deux chambres, que l'amendement soit ratifié par une convention des députés des différentes parties de l'État, ou spécialement pour cet objet.

Les États-Unis sont occupés à considérer un amendement à leur constitution tendant à abolir l'esclavage. L'amendement a été adopté par le congrès et le Sénat de l'Union Américaine et il faut qu'il soit ratifié par la majorité des législatures locales, avant de faire partie de la constitution. Même, il faut compter les États qui sont en pleine rébellion, aujourd'hui!

On voit de suite quelle garantie il y a quand un changement radical ne soit adopté sans que le peuple ait donné son consentement, après avoir eu le temps de bien peser toutes les considérations qui peuvent influer en faveur de tout changement proposé.

Voilà comment nos sages voisins procèdent dans ces affaires importantes. Aussi, ont-ils institué un État politique qui régit bien loin derrière lui, tout ce que la sagesse humaine avait inventé jusque là, pour assurer la paix et la prospérité des populations du nouveau monde.

pour s'entendre sur la ligne de conduite qu'il conviendrait d'adopter dans les circonstances actuelles. C'est lundi soir que l'on se propose de discuter cette grave question. Plusieurs orateurs seront appelés à prendre la parole. La discussion sera belle, nous en sommes sûrs.

Lectures de l'hon. L. A. Dessaulles.

Nous commençons aujourd'hui sur notre premier pas la publication de la quatrième lecture de l'hon. L. A. Dessaulles sur la guerre américaine. Nous demandons pardon à nos lecteurs de les avoir fait attendre si longtemps; nous sommes certains que l'impatience est grande surtout chez ceux qui ont suivi ces lectures depuis le commencement. Nous avons été si pressé de matières depuis quelque temps qu'il nous a été impossible d'offrir ces lectures au public au fur et à mesure qu'elles étaient faites. Aujourd'hui nous sommes plus libre, et nous pouvons promettre que toutes les exigences seront à l'avenir satisfaites.

Troisième lecture que nous avons déjà annoncée est maintenant chez le relieur. La quatrième sera en pamphlet dans une couple de semaines. Elle aurait été prête plus tôt, mais le discours de M. J. B. E. Berton, que nous commençons aujourd'hui, nous obligera d'en publier moins long par numéro.

Nous saisissons cette occasion pour annoncer encore une fois le bon accueil que le travail de M. Dessaulles reçoit du public de la ville et de la campagne. Il ne nous reste qu'un petit nombre de copies des deux premières lectures, dont nous avions tiré deux mille exemplaires. Ce fait prouve que le brillant lecteur n'a pas préché dans le désert, et que son travail jouit d'une popularité qui doit être pour lui une douce compensation pour les fatigues qu'il s'est imposées.

Les maraudeurs.

Les maraudeurs de St. Albans sont arrivés à Toronto jeudi matin à 9½ heures. À 2 heures, p. m. ils ont été traduits devant le Recorder Duggan. M. R. A. Harrison, avocat, représentait la couronne. Les prisonniers ont obtenu un dédit jusqu'à lundi prochain, l'aveu qui doit les défendre, M. J. H. Cameron, ne pouvant être prêt avant ce jour.

Institut Canadien.

L'Institut Canadien accuse avec reconnaissance l'acceptation de ce qui suit: 1o. Évoi des Républiques Honorifiques, Lübeck, Brème et Hambourg, en date du 17 avril 1865, par l'entremise de M. le chargé d'affaires de ces gouvernements aux États-Unis, Johannes Rosing.

2o. Évoi du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, en date du 22 mars 1865, par l'entremise de A. Wignote, éc. au bureau des postes d'Halifax.

3o. Proposition d'envoi prochain du gouvernement du Canada, en date du 3 avril 1865, par l'entremise de Andrew Russell, éc., assistant-commissaire des Terres de la Couronne.

Le secrétaire du Musée.

GONZALVE DOUTRE. Montréal, 4 avril 1865.

Conseil de ville.

mercredi, 5 avril 1865. Présidence de Son Honneur le Maire.

PÉTITIONS.

Des résidents sur la rue St. Justine, demandant un égout—Référé au comité à 4 heures.

De plusieurs propriétaires du Quartier Est demandant que les améliorations projetées sur la Place Jacques-Cartier ne soit pas limitées à un seul point, mais qu'elles embrassent tout le Carré.

D'Ante Baudeau sollicitant la place de Balli pour la Cour du Recorder.

AVIS DE MOTION.

Le conseiller McGarran donne avis qu'il propose de révoquer le comité des finances pour l'exécution de recherches des moyens plus efficaces que ceux maintenant suivis pour la perception de la taxe sur les chiens, en dehors des limites de la ville, afin qu'elle soit plus rémunérative pour la cité et plus équitable envers les contribuables généralement.

L'échevin Genier donne avis qu'il fera motion à la prochaine séance, secondé par l'échevin, Gervais et Jacques Villeneuve et Louis Labonté, qui sont maintenant employés au département de l'aqueduc, comme gardiens des bornes fontaines, soient nommés et assermentés comme balli de la Cour du Recorder pour exercer les ordres des officiers chargés de les recueillir, les revenus au lieu qu'ils ne seront pas employés à autre chose.

QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES RAOULAGE.

L'échevin Stevenson dit qu'il a vu une proclamation portant la signature de son Honneur le Maire, et diminue de moitié la récompense offerte pour l'arrestation de la femme qui se dit être sa sœur. Il desire savoir si son Honneur a fait cette réduction sur sa propre responsabilité.

Le Maire répond que c'est une affaire laissée à sa discrétion, et que le grand nombre de applications de cette nature, le comité des finances, avant que le Conseil eût à en occuper, a jugé à propos de suggérer de porter cette récompense à \$25.00.

TROTTIERS DANS LE GRIFFINTOWN.

En réponse à une question posée par l'échevin Rodden, si le comité des chemins serait justifié en réparant les trottoirs endommagés par l'inondation sans attendre l'allocation annuelle pour cet objet, le Maire dit que le comité des chemins aurait de l'argent et qu'il serait justifié de l'employer ainsi.

SECOURS ACCORDÉS AUX INONDÉS.

Le Maire met devant le Conseil les résolutions adoptées par le comité des finances pour venir en aide aux inondés du Griffintown et les démarches faites par le comité dans cette circonstance sont approuvées.

COTISATION SPECIALE POUR L'ELARGISSEMENT DE LA RUE NOTRE-DAME.

Le règlement, pour prélever une cotisation spéciale sur toutes les propriétés foncières bordant la rue Notre-Dame, afin de rencontrer les dépenses occasionnées par l'élargissement de la rue Notre-Dame, est lu une première, seconde, troisième fois et renvoyé pour se faire grossier.

REGLEMENT DES CHARRIERIERS.

Le rapport du comité de police, suggérant certains amendements au règlement relatif aux charrieriers, est adopté après quelque discussion.

PAVÉS DE BRIQUE ET DE DALLES.

On lit le rapport du comité des chemins recommandant de se servir de dalles au lieu de pavés pour le pavage des trottoirs dans tous les

quartiers de la ville et les grandes rues des faux boues.

Une objection fut faite à l'adoption de ce rapport parce qu'il était l'œuvre de l'ex-comité des chemins et qu'il n'existait plus virtuellement pour le nouveau comité. Il fut néanmoins adopté après un chaleureux débat.

ELARGISSEMENT DE LA RUE ST. PIERRE.

Le rapport du comité des chemins, approuvé par le comité des finances pour l'élargissement de la rue St. Pierre, est discuté longuement.

Le conseiller Cassidy fait motion, secondé par le conseiller Archaubault, que le rapport soit sur la table jusqu'à la prochaine séance du Conseil.

M. l'échevin Stevenson propose un amendement, secondé par l'échevin David, que le rapport soit renvoyé au comité des finances avec instruction de s'assurer et de faire rapport s'il serait possible d'adopter quelques moyens à l'effet d'obtenir la ligne embrassant une largeur supplémentaire de neuf pieds conformément à la dernière résolution adoptée par le Conseil, et de faire en sorte que le coût de cette amélioration ne soit pas trop onéreux aux propriétaires de la rue St. Pierre. Cet amendement est perçu et la motion principale adoptée.

Le Conseil s'ajourne alors.

Rapport Annuel de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal.

L'Assemblée annuelle des Directeurs Honoraires de cette Banque a eu lieu à son Bureau, Grande rue St. Jacques, mardi, le 4 courant.

M. L. L. Leblanc, éc., ayant été nommé président de l'Assemblée, et M. Barbeau, le caissier, étant appelé à agir comme secrétaire, M. Lalonde, le Président, donna lecture du rapport suivant:

LES DIRECTEURS-GÉRANTS DE LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Messieurs, Une autre année vient de s'écouler depuis que les Directeurs-Gérants ont eu le plaisir de rencontrer les Directeurs Honoraires de cette Institution; et à l'occasion de cette dix-neuvième Assemblée, nous nous sommes réunis pour constater la continuation de la prospérité et de l'utilité de la Banque.

Les Directeurs-Gérants soumettent maintenant le Bilan ainsi que le Rapport des Anditeurs, relatifs à l'examen des comptes et des valeurs de la Banque; les deux documents donneront, si l'espèrent, toute satisfaction.

L'Etat prospère de la Banque a encore permis au Bureau de donner \$8,700 aux différents institutions charitables de la ville, ce qui forme en tout, ainsi distribué en dons annuels, \$33,200.

Cette année expiré le terme d'office de quatre Directeurs-Gérants—M. Hon. W. Berthelot, M. L. L. Leblanc, M. M. Atwater et M. Murphy. Vous êtes maintenant appelés à remplir leurs places dans le Bureau—ainsi que celles des Anditeurs, MM. Benj. Holmes et William Bristow, dont le terme d'office expire aussi.

Tous ces Messieurs sont respectables. Le tout, néanmoins, humblement soumis, A. L. ROBERT, Président.

Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, le 4 Avril, 1865.

État des affaires de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, le 31 Décembre 1864.

Dr. Montant dû aux déposants, \$1,021,809.67

à des mineurs et autres sur la propriété de la Banque, 11,913.14

à d'autres, 2,434.17

Fonds de Réserve après le paiement de toutes dépenses et de la dot annuelle aux institutions de charité, 122,409.68

\$1,158,346.74

Cr. Par débiteurs de la ville de Montréal, 547,954.67

Par actions dans la Banque du Peuple, Banque de Montréal, Banque de la Cité, Banque Ontario et Banque Commerciale, 78,316.05

Par billes promissaires endossées, à court échéance avec la sûreté collatérale d'actions de Banque et de 1200 actions de la Banque par la loi, 436,429.49

Par la propriété occupée comme bureau par la Banque, 23,972.84

Par prix de vente de partie de la propriété ci-dessus, 7,000.00

Par amendement de bureau, 600.00

Par dépôts à demande portant quatre et cinq pour cent dans cinq différentes banques de la ville, 138,073.69

\$1,158,346.74

E. J. BARBEAU, Caissier.

nés sous accusations, d'avoir enlôlé pour le service fédéral et cela sur cinq accusations. M. Chappelle pour les prisonniers.

William H. Rowlinson subit son procès sous prévention d'avoir le 10 mars 1865, en la cité de Montréal, reçu une somme de \$700, la propriété de Jesse Robinson ayant été avant volé par un nommé John Will. Il est trouvé coupable.

M. Ryan pour le prisonnier. David Freeman subit son procès pour avoir le 5 décembre 1864, en la cité de Montréal, essayé d'enlôler pour le service fédéral, un nommé Octave Durette. Il est trouvé coupable.

M. Paul Denis pour le prisonnier. Et la cour s'ajourne.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

EUROPE. ARRIVÉE DE L'ÉTYNA. Ce steamer, de Liverpool, le 22 et de Queenstown le 23, est arrivé.

Les nouvelles politiques ne sont pas très importantes. Liverpool, 23.

Le Pennsylvania, l'Edinburgh et le New-York, venant de New-York, sont arrivés.

A. Jaclmay et fils de Londres, Liverpool et New-York, ont arrêté paiement. Déficit, £100,000 sterling.

Les feuillets d'aujourd'hui rappellent à la chambre des communes l'importance du vote qu'elle va être appelée à donner ce soir sur les fortifications canadiennes.

Les nouvelles reçues aujourd'hui par le Morning Star dit que le gouvernement américain est tout aussi incapable de répudier ses obligations que le gouvernement anglais lui-même.

Dans la chambre des communes, M. Layard a répondu à M. Gregory que les citoyens anglais au Sud n'avaient aucun droit de réclamer une indemnité pour le tonnage que les autorités militaires croyaient devoir détruire pour empêcher de tomber aux mains de l'ennemi; mais qu'ils avaient incontestablement ce droit relativement au tonnage leur appartenant et qui serait saisi par le gouvernement fédéral. Je chargé d'affaires anglais à Washington avait reçu instruction de demander que les citoyens anglais fussent parfaitement libres de prouver leur titre de propriétaire dans ces cas.

M. H. Berkeley fit de nouveau allusion au danger d'une guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, et blâma la négligence du gouvernement anglais qui ne faisait aucun préparatif. M. Peacock parla dans le même sens.

Le marquis de Huntingdon ne voulait pas répondre à leurs observations, et se contenta de les référer, aux discours de membres du gouvernement, qui avaient déclaré que les chances d'une pareille guerre étaient tout à fait improbables.

Sir H. Willockley et M. Foster tancèrent MM. Berkeley et Peacock pour les remarques qu'ils avaient faites.

Sir F. Smith parla de la nécessité d'armer sur les lacs du Canada.

La question fut alors mise aux voix et perdue par une majorité de 72 voix.

Le bûcher en fer Scorpon, l'un des fameux bûchers de Liverpool, est parti de Liverpool pour Plymouth.

Le nouveau ministre anglais près de la cour de Chine est Sir Rutherford Alcock. D'après un journal de Vienne, le président Lincoln a promis de reconnaître le nouvel empire du Mexique aussitôt après la guerre.

COMMERC.—Denrées—Marché tranquille mais ferme. Approvisionnements tranquilles et maintenus. Produits maintenus.

Affaires à Manchester très lourdes. Farines tranquilles mais fermes. Blé ferme et en bonne demande à 1d p. c. de hausse pour rouge de l'ouest. Rouge coté à 8s et 8s. 9d. Mais ferme et 3d à 6d plus par quart.

ARRIVÉE DU CHINA. Le China est arrivé à 8 heures, a. m. Le capitaine Anderson du China a été choisi pour conduire le Great Eastern pendant la pose du câble transatlantique. Le vapeur grec partira de Valence, Irlande, le 17 juillet prochain.

L'amirauté a consenti à envoyer deux puissants steamers pour l'accompagner.

Lord Earl Russell a déposé sur la table un avis de M. Adams annonçant l'intention du gouvernement américain de discontinuer le traité de réciprocité et la convention réglant les armements sur les lacs. L'hon. Lord déclare que le traité serait terminée dans deux mois, à partir de la date de la réception de l'avis.

Il admet, de plus, que les actes commis sur les lacs, l'an dernier, justifiaient pleinement le gouvernement américain dans ses démarches actuelles. Quant au traité de réciprocité, il espère qu'il pourra être renouvelé avec quelques modifications; il déclare en même temps que des armements limités seraient faits pour maintenir l'ordre sur les lacs.

Il exprime sa confiance que les relations pacifiques qui existent aujourd'hui entre les deux pays ne seront pas interrompues, et il assure que l'Angleterre n'épargnera rien pour les resserrer davantage. Il termine en disant qu'il croit la dignité et l'honneur de la nation en sûreté entre les mains de Sir F. Bruce, ambassadeur à Washington.

Dans la Chambre des Communes le Marquis d'Hartington a proposé le vote des fortifications, incluant £50,000 comme partie des £200,000 requis pour les fortifications de Québec.

Un long débat s'en est suivi. Le Marquis d'Hartington a expliqué que le total des estimés pour les fortifications de Québec était de £200,000. Il est nécessaire, suivant lui, maintenant que les États-Unis sont devenus une grande puissance militaire, de mettre le Canada dans un état convenable de défense, bien que le gouvernement n'ait pas le plus léger soupçon que le peuple américain médite aucune attaque contre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

Le procès de John Cameron pour incendie occupa la cour toute la journée et se termina par un verdict d'acquiescement, MM. Kerr et Perkins pour l'accusé.

Mémo présidence. Un jury est assermenté dans la cause de Joseph et Etienne Navion emprisonnés.

TRIBUNAUX. Cour du Banc de la Reine. CHAMBRE CRIMINELLE. Présidence de M. le Juge Mondelot, 6 avril.

M. Bentink s'est objecté à la passation de la mesure du gouvernement et a proposé que l'on bifia des estimés l'item destiné à Québec.

La question fut discutée sur son mérite par le général Peel, Adley Darsell, Lord Bury Cardwell et autres ont supporté le gouvernement.

MM. Bright et Lowe ont été les principaux orateurs contre la mesure. Lord Palmerston a nié qu'il y eût aucun danger de guerre avec les États-Unis. Les relations étaient amicales et le gouvernement ne voulait simplement, dans ces circonstances, qu'adopter la ligne de conduite suivie par tous les autres pays.

L'amendement a été rejeté sur la division suivante: 40 pour et 275 contre. Les nouvelles politiques du continent sont dénuées d'importance.

Liverpool, 25 mars. Paris tranquille et ferme. Extra de l'Etat 21s. à 21s. 6d.

ÉTATS-UNIS. On suppose que les archives du gouvernement ont été envoyées à Duville et à Milton, dans la Caroline du Nord.

Un nombre des édifices incendiés dans Richmond se trouvent le département de la guerre, le bureau des postes, le département de la trésorerie, plusieurs églises, deux banques et trois ateliers de journaux.

Les fortifications défendant l'approche de Richmond se composent de trois lignes d'enceinte. Les deux premières entourent complètement la ville; la seconde se compose d'un système de redoutes et de bastions. Ces fortifications montaient plus de 300 canons, et s'ils avaient été défendus par une garnison suffisante, elles auraient été pour ainsi dire imprenables. Les rebelles avaient semé l'espace compris entre ces divers enceintes de bombes chargées, mais dans la précipitation de leur fuite ils n'eurent pas le temps d'enlever les petits pavillons de couleur qu'ils avaient attachés à ces bombes pour leur sûreté, et grâce à ces pavillons révélateurs, nos soldats purent échapper aux effets désastreux de ces projectiles lors de leur entrée triomphale dans Richmond.

En quittant la capitale, Davis prit avec lui des chevaux et des voitures, craignant d'être obligé d'abandonner le chemin de fer et de suivre une autre route. Il déclara qu'il résisterait encore, malgré le peu d'espoir qui lui restait.

On a appris la mort du fils du général Lee (A. H. F. Lee) dans les dernières batailles.

On mande de Richmond au Herald que Lincoln est occupé dans le moment à négocier la paix. Mardi soir il a eu une entrevue avec le juge Campbell qui, de l'avis et du consentement de Davis, est resté à Richmond pour voir ce qu'il y avait à faire auprès du Président en faveur de ses associés.

Une jonction entre Lee et Johnston est impossible et l'armée de la Virginie devra forcément se diriger vers Lynchburg et les montagnes.

Au major-général Dix.—Le gén. Sheridan a attaqué hier et mis en déroute l'armée de Lee, capturant les généraux Ewell, Kershaw, Botton, Corse et plusieurs autres officiers généraux, ainsi que plusieurs mille prisonniers, et un grand nombre de canons. Il espère pouvoir forcer Lee de se rendre avant ce qu'il lui reste d'armée. Les débris seront donnés aussi promptement que possible.

PLUS TARD. L'ARMÉE DE LEE DÉTAITE. Barkeville Station, avril 6, 3.15 p.m.—A lieutenant-général.—Général.—J'ai l'honneur de vous annoncer que l'ennemi a fait une halte à l'intersection du chemin de Burke's Station avec celui par où il se retirait. Je l'ai attaqué avec deux divisions du corps et l'ai mis en pleine déroute. Je continue à le presser avec ma cavalerie et mon infanterie. Jusqu'à présent j'ai capturé les généraux Ewell, Kershaw, Botton, Corse, Debarre, Curtis, Lee et plusieurs mille prisonniers, 15 pièces d'artillerie, avec des caissons et un grand nombre de wagons. Si la poursuite est poussée avec vigueur, je pense que Lee se rendra.

P. H. SHERIDAN, maj.-gén.

FAITS DIVERS.

ADMISSION AU BARREAU.—Honoré Mercier éc., ex-rédacteur du Courier de St-Hyacinthe a été admis, lundi à la pratique de la profession d'avocat, après un brillant M. Mercier se fixe à St. Hyacinthe en société avec M. A. Letendre nous leur souhaitons tout le succès dans leur nouvelle carrière.

NOUVELLES FABRIQUES DE MEUBLES.—Nous attirons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la nouvelle fabrique de meubles ouvert par M. M. Azarie Lavigne, au coin des rues Craig et St. Laurent, au-dessus du magasin de cerceaux. Ce monsieur se chargera de raccommoder les meubles, de les bourrer, de les vernir etc., à des prix des plus réduits.

Cette fabrique, quoique nouvelle, peut déjà souffrir la comparaison avec ce qu'il y a de mieux à Montréal dans son genre d'industrie. Il vous suffira d'essayer une fois l'ouvrage de M. Lavigne pour vous en convaincre.

VOIR L'ANNONCE.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES HOTELIERS LICENCIÉS.—Nous accusons réception d'un petit pamphlet, imprimé à l'Union Nationale, qui a pour titre et Règlements et ordres qui seront observés et suivis par la société de protection des hôteliers licenciés de la Cité de Montréal. Nous avons déjà dit un mot de cette nouvelle société sans connaître exactement la nature de son but; mais aujourd'hui, nous sommes en état d'affirmer que si ses règlements sont fidèlement observés, tous les hôteliers honnêtes et licenciés y trouveront leur avantage en en faisant parti.

LES CONFÉDÉRÉS A MONTRÉAL.—On prétend que les divers familles du Sud qui résident à Montréal depuis le commencement de la guerre sont sur le point de partir. Les uns iraient au Mexique et les autres dans leur pays.

UNION ST. JACQUES.—L'Assemblée de l'Union St. Jacques de Montréal, qui a eu lieu le 6 avril 1865. Les messieurs suivants ont été élus officiers pour le semestre courant: M. J. Bte. Allard, président; Clément Dumas, 1er vice président; René Lambert, 2e vice président; S. P. Mousset, sec. arch.; F. H. Hudon, assist. sec. arch.; F. Hudon, sec. corresp.; L. Chabot, trésor.; Joseph Leblanc, collé.; trésor. Cyril Gervais, assist. collé.; trésor.; Chs. Rock, 1er com. ord.; Magloire Pauzé, 2e com. ord.

GRAND-TRONC.—L'Assemblée annuelle des directeurs du Grand-Tronc aura lieu à Londres,

CROWE & LAPIERRE, FORGERONS ET SERRURIERS, No. 88 Rue de Fortifications, PRÈS DE LA RUE ST-PIERRE, MONTRÉAL.

C. & L. sont prêts à exécuter toute commande dans leur ligne, tels que Coffres-forts, Portes en fer, Contrevents, Serrures, Clefs, POSAGE DE CLOCHES, Estampes de toutes sortes, Tout ordre exécuté dans le plus court délai et à bon marché. 4 octobre. an-107

FERRONNERIE ET POELES NEBENNE DU MARTEAU No. 112 RUE ST. PAUL, COIN DE LA PLACE JACQUES-CARTIER.

POELES doubles de divers patrons et à deux feux. Poeles de Philadelphie, Prince de Galles, Poeles de cuisine pour bois et charbon de toute grandeur avec réservoir, etc. Albanian Northern Light, Poeles pour salon et passage, Poeles south, zinc, pour chemin, tuyaux, etc., avec un assortiment de Ferronnerie. G. LEPAGE. 21 mai

GROVESTEN & CIE., Manufacturiers de Pianos, 499, BROADWAY, NEW-YORK.

NOUS attirons l'attention du public et du commerce, sur nos PIANOS en BOIS DE ROSE à 7 OCTAVES, Nouvelle Echelle, lesquels pour le volume et la pureté du son sont sans rivaux parmis nos concurrens. Ils ont toutes les améliorations modernes, grande action française, pédale à harpe, basse double force sur fer, etc., et chaque instrument étant fait sous la surveillance de M. J. H. Grovesten, qui a une expérience pratique de plus de 40 ans, dans cette branche, est pleinement garanti sur tous rapports.

LE PIANO FORTE de GROVESTEN DÉ A REÇU LA PLUS HAUTE MENTION DE MÉRITE AU-DESSUS DE TOUS AUTRES, A LA CÉLÈBRE EXPOSITION UNIVERSELLE, où l'on avait exposé des instruments de meilleurs facteurs de Londres, de Paris, de Philadelphie, Baltimore, Boston et New-York, et aussi à l'Institut Américain durant cinq années consécutives; les médailles d'or et d'argent obtenues dans les deux occasions peuvent être vues à notre établissement. Par l'introduction d'améliorations, nous faisons un piano encore plus parfait, et en manufacturant largement, tenant strictement au système de l'argent comptant, nous sommes en mesure d'offrir ces instruments à un prix qui écarte toute compétition. Prix—No. 1, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose uni, \$275. No. 2, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose, ébène nacrée \$300. No. 3, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose, style Louis XIV, \$325. Termes: argent comptant, en fonds courants. Circulaires descriptives envoyées sans frais de port. an-123

LE "PAYS" JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL PUBLIÉ PAR DORION ET CIE., No. 7, Rue Sainte-Thérèse, No. 7, MONTRÉAL.

LE "PAYS" est publié à deux éditions: l'une tri-hebdomadaire à \$4.00 par année, l'autre hebdomadaire à \$2.00. On ne s'abonne pas pour moins de SIX MOIS. L'abonnement est payable d'avance. La partie commerciale est sous la direction d'une personne très-compétente. Les prix de tous les marchés en gros et en détail, de Montréal, de Toronto, de New-York et des principales villes des États-Unis, ainsi que les marchés anglais, lors de chaque arrivage, sont indiqués avec une exactitude à laquelle le public peut se fier. Le cours de l'or, de l'argent, de l'échange sur New-York et sur Londres, la valeur des effets canadiens, anglais et américains, des actions de banque, enfin toutes les nouvelles commerciales ayant quelque importance, sont l'objet d'une attention spéciale. La grande circulation du "PAYS" offre des avantages incontestables aux annonceurs, et la variété des informations qu'on y trouve lui assure une place importante parmi les journaux canadiens. On y exécute aussi toute espèce d'impressions à bas prix, avec promptitude et ponctualité. En vente à tous les DÉPÔTS DE NOUVELLES

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTRÉAL. Ouverture d'une Nouvelle Classe d'Action. ACTIONS—\$200. VERSEMENS MENSUELS—\$2.00. LE Livre de souscription, de la Nouvelle Classe d'Action, de cette Société (CLASSE 3) sera ouvert au Bureau de la Société, rue St-Vincent, à compter de ce jour. Le premier versement sera exigible le 3 Avril prochain. Les personnes désirant prendre des actions dans cette nouvelle classe, sont priées de le faire sans délai. L. A. JETTE, Sec. Trés. DÉPÔTS

A la demande de plusieurs Actionnaires, les Directeurs ont aussi décidé d'accepter des dépôts à 6 Op. Montréal, 14 mars 1865. am-25

A VENDRE A DES CONDITIONS LIBÉRALES

Cinq lots à bâtir de première classe, aussi un superbe COTTAGE de première classe, avec JARDIN DIVER, etc., etc., situé rue Ducher. Pour les conditions, s'adresser à J. E. GUILBAULT. 22nov. an-128

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITE DE MONTRÉAL.

AVIS M. E. HAUSSELMAN ayant révisé son office de collecteur de cette compagnie, M. CHARLES (OTTE) est nommé pour le remplacer, et il est par les présentes autorisé à collecter tout ce qui est dû à la Compagnie et à en donner reçu. Par ordre du Bureau. G. ROBINSON, Secrétaire. 10 janvier, 1865.

HUITRES Caraquette Bourgeoise St-Simon

LES soussignés viennent de recevoir, et auront constamment en magasin durant la saison, le meilleur choix d'HUITRES des qualités choisies, choisies par leur agent sur les lieux mêmes et expédiées ici presque journellement.

Aux Connaissances, SHIRRY, PORT et BRANDY la Sauce pour HUITRES par excellence.

POUR LES ESTOMACS PLUS DELICATS VINS FRANÇAIS, BLANCS et ROUGES de toute qualité, livrés à domicile sans charge extra. BRUNEAU, NADEAU et CIE., Coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. 25 octobre.

E. & H. T. ANTHONY & CIE., Manufacturiers d'appareils photographiques, EN GROS ET EN DÉTAIL, 501, BROADWAY, N. Y.

EN addition à notre principal commerce en matériaux photographiques, nous avons un dépôt général de Stereoscopes et vites Stereoscopiques, dont nous avons un immense assortiment, comprenant des scènes de guerre, villes américaines et étrangères, paysages, groupes, statues, etc., etc. Aussi, stéréoscopes à rotation, pour exhibitions publiques ou privées. Notre catalogue sera expédié sur le reçu d'un timbre-poste.

Albums Photographiques. Nous avons été les premiers à les introduire aux États-Unis, et nous en manufacturons une immense quantité de toutes sortes, de 50 cents à \$50 chaque. Nos albums ont la réputation d'être supérieurs à tous autres pour la beauté et la durée. Il seront envoyés francs de port sur le reçu du prix.

Beaux albums faits à ordre. CARTES PHOTOGRAPHIQUES.

Notre Catalogue embrasse plus de CINQ MILLE différents Portraits d'Américains distingués, etc., et nous y ajoutons continuellement, 120 Majors-Généraux 1550 Hommes d'Etat, 200 Brig.-Généraux 130 Ministres, 275 Colonels 125 Auteurs, 160 Lieut.-Colonels 40 Artistes, 250 Autres Officiers 125 Acteurs, 75 Officiers de Marine 50 Femmes Célèbres, 150 Portraits d'étrangers marquants.

3,000 Copies d'ouvrages d'Art, y compris des reproductions des plus célèbres Gravures, Peintures, Statues, etc. Catalogue envoyé sur le reçu d'un timbre-poste. Un ordre pour une douzaine de photographes d'après notre catalogue, sera rempli sur le reçu de \$1.80 et expédié par la maille, franc de port. Les cartes en photographie et autres commandant des objets, voudront bien remettre 25c du montant avec leur ordre.

E. & H. T. ANTHONY & CO., Manufacturiers d'objets photographiques, 501 Broadway, New-York. Les prix et la qualité de nos effets ne peuvent manquer de satisfaire. 12 nov. an-123

AVIS UN Monsieur et une Dame mariés et sans enfant possédant Anglais et le français, seraient disposés à prendre soin d'un MAISON EN un plusieurs MESSIEURS louant en commun. Ils pourraient se charger de tous les soins de Ménage, y compris couture, blanchissage, etc. S'adresser à ce bureau. Montréal 22 mars 1865

CHARBON à grille, 80 la tonne ou par 180 lbs, 5s; Welsh, par 180 lbs, 5s; Lehigh, par 180 lbs, 5s; Coke par 180 lbs, 5s; Lehigh, 25 cents; 15s 7 1/2. Livrés en sacs, excepté par tonne. Vaisseaux à charbon de toute dimension. Un ordre, revêtu d'une estampille d'un cent, peut être mis au bureau de poste, à la boîte 2811. A. SMITH, 96 Prince St. Montréal 1er avril 1865 efj-m-jem-32

AUX IMPRIMEURS. LES propriétaires du Journal Le Pays offrent en vente tout le matériel qui servait l'impression de leur feuille avant le renouvellement de leur fonds d'imprimerie. Une partie de ce matériel, le long-primier, est presque neuf, ayant servi pendant le quart de temps qu'il aurait pu durer et l'autre de la lettre est clair et à toute épreuve de coupe des caractères cossais. Le brier, qui servait à la composition des nouvelles est presque neuf, ayant servi que rarement. La fonte entière, comprenant les italiques, ne pose qu'environ 200 livres et suffirait à la composition des annonces d'un journal de petite dimension. Le brier, qui servait à la composition des annonces, qu'on n'y avait servi pendant plus d'un an, peut encore être profitablement utilisé, on en disposera à raison de 14 cents la livre par quantités pas moindres de 200 livres jusqu'à 700 livres. —Aussi— Colombelles, Fillets maigres, gras-maigres, perles, et parallèles, Galces, etc., etc. Une grande variété de caractères de goût, dont plusieurs séries complètement neuves. Tous ces caractères sont parfaitement bien empagés, et seront vendus pour argent comptant en échange de billets promissaires de première classe à échéance de 3 mois. Le long-primier pourra être divisé en lots de 200 livres et au-dessus, mais pas moindres. La fonte complète excède 1200. Prix: 20 cents la livre, à 22 cents. On fournira les caractères de fantaisie suivant la quantité désirée par l'acheteur. Pour plus amples détails s'adresser à M. l'administrateur du Journal Le Pays.

MEDICINES. SALSEPAREILLE DE BRISTOL (en bouteilles d'une pinte)



Le grand Purificateur du sang! Particulièrement recommandé pendant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines par leurs sécrétions dans la peau durant les mois d'hiver. Ce puissant dérivatif nettoie toutes les parties du système et devrait être pris tous les jours comme un bon moyen d'éviter les maladies qui sont malsaines ou qui viennent dégrader les malades. C'est la seule véritable préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux parmi les maladies suivantes: Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo, pour toutes les espèces d'Eruption Syphilitique. C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Eplures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Pertes de l'Appétit, Languueur, Étourdissements et toutes les Maladies du Pùc, des Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille du Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses. C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'éta impur du sang. Les malades peuvent être certains qu'il n'y a pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurelles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles sans qu'il y ait aucun des plus délicats sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et pour être en garde contre les contrefaçons voyez si la signature de LAMMAN ET KEAR se trouve sur l'étiquette bleue. J. E. DEVINS & BOLTON, près le Palais de Justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John P. Henry et Cie., Montréal.

La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada. Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamphoung et Campbell, S. Gardner, J. A. Harte, A. G. Davidson, H. R. Gray, la pharmacie du Dr. Picault et par tous les droguistes du monde. 22 mars 1864. an-28

UNE BOITE rétablit les fonctions naturelles mensuelles de toute FEMME, quelle soit sa condition et son âge. En un mois les Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme qui ont été pendant un quart de siècle un remède populaire et sûr pour renouveler la Menstruation interrompue, sont tellement excellentes que les femmes en état de grossesse ne peuvent pas en faire usage parce qu'elles produiraient un résultat funeste. Mais elles ne peuvent faire aucun mal autrement.

LES Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme sont la seule Médecine sur laquelle les FEMMES MARIÉES et NON-MARIÉES ont compté depuis plusieurs années et peuvent actuellement compter. PRENEZ GARDE AUX Imitations! Portez cette annonce à votre Droguiste, et dites-lui que vous voulez avoir la Meilleure et la plus sûre Médecine du monde pour les Femmes laquelle est comprise dans les Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme.

Ces Pilules forment la meilleure Préparation qui ait jamais été inventée, avec un succès immédiat et permanent. NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER! Les Pilules du Dr. Cheeseman ont reçu et reçoivent encore aujourd'hui la sanction des médecins les plus éminents de l'Amérique. DIRECTIONS EXPLICITES avec chaque Boîte. Prix: UN DOLLAR PAR BOITE.

LES Pilules sont expédiées par la Maille, promptement sur l'envoi du prix, en fonds courants, aux Propriétaires. En vente chez tous les Droguistes en général. HUTCHINGS & HILLYER, 81, Cedar Street, N.Y. JOHN P. HENRY & CIE., Agents en Gros No. 30, rue St-Paul, Montréal, C. E. 10 mars 1864. an-efps-23

Le Parfum par Excellence!!! (Extrait de fleurs fraîchement cueillies.)

CELEBRE EAU DE FLORIDE DE MURRAY & LANMAN. CE parfum exquis et préparé avec les fleurs tropicales les plus précieuses et d'une odeur suave. Son arôme est inépuisable; son effet sur la peau est des plus rafraîchissants; elle donne de la vigueur au corps et de l'élasticité à l'esprit, principalement lorsqu'on en met un peu dans le bain. Elle apporte un soulagement immédiat dans les

Abouissements, les Attaques Nerveuses, les Maux de Tête, la Débilité et les Attaques d'Hystérie. Depuis 25 années ce parfum a toujours pris l'ascendant avec l'étoile de la fantaisie sur les autres parfums, aux Indes occidentales, Cuba, au Mexique, dans l'Amérique Centrale et du Sud, et nous le recommandons avec confiance comme un article qui, pour la délicatesse de l'arôme n'a pas son égal. Cette eau fait aussi disparaître de la peau le

Gençous, les Prustules, les Brulures du soleil, les Roussours et les Boutons. C'est un parfum aussi délicieux que l'Otto de roses, et il donne au teint une fraîcheur et une transparence magnifiques. Mélangé à l'eau il fait un dentifrice excellent. Il donne aux dents une blancheur éclatante. Il fait disparaître aussi la douleur et la raideur de la peau après la barbiche.

OSTRÉOPHORE—Soyez bien sur vos gardes contre les contrefaçons. Voyez si les noms de Murray et Lanman sont sur la bouteille et sur les enveloppes qui portent une vignette de fantaisie. J. E. DEVINS et BOLTON, près le Palais de Justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John P. Henry et Cie., Montréal.

Agents pour Montréal: Devins et Bolton, Lamphoung et Campbell, A. G. Davidson, K. Campbell et Cie., J. Gardes, J. A. Harte, H. R. Gray, la pharmacie du Dr. Picault et par tous les Droguistes du monde. 22 mars 1864. an-28

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864. DANS L'AFFAIRE DE GEORGE MATHÉW ORR. Insolvable.

LES créanciers de l'Insolvable sont notifiés de se rassembler à mon Bureau, No. 6, LA BOURSE, rue St-Sacrement, dans la cité de Montréal, MARDI le 18 jour d'AVRIL 1865 à 3 heures APRÈS-MIDI pour l'examen et l'arrangement général des affaires. T. S. BROWN, Syndic Officiel. 1er avril. an-32

MEDICINES. IMPORTANT TO FEMALES D'CHEESEMAN'S PILLS



Important pour les Femmes. PILULES. DU DR. CHEESEMAN. PROCLAMATION. AUX FEMMES MARIÉES OU NON. Le plus ancien Régulateur.

Il n'y a qu'un seul et véritable REMÈDE pour les FILLES ou FEMMES qui souffrent d'irrégularités ou d'obstructions de la Menstruation. Ce remède a été reconnu depuis un grand nombre d'années. Ce sont les

Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme. Les Femmes peuvent prendre pour secourir la suppression des Maladies périodiques, qui, si elles sont gardées suivant les besoins de la nature, leur garantissent le plus de santé et de forces; et qui, si elles ne sont pas régulièrement expérimentées, produisent la douleur et la mort; et c'est le premier de tous les Remèdes pour les Femmes, les

Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme. CE BON VIEUX REMÈDE D'OR contre toutes les Obstructions, a été employé avec plaisir et avec profit pendant vingt-cinq ans, dans toutes les parties du monde civilisé. Son inventeur est un VIEUX M. J. J. CHEESEMAN, qui a vu et expérimenté que tout le monde connaît et estime, et en qui tout le monde a confiance. Ce n'est pas un remède à l'usage, mais un REMÈDE SOUVERAIN.

LES Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme n'ont jamais failli, et des milliers de certificats constatant leur bon effet peuvent être trouvés dans toutes les parties du pays. Les propriétaires garantissent que

UNE BOITE rétablit les fonctions naturelles mensuelles de toute FEMME, quelle soit sa condition et son âge. En un mois les Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme qui ont été pendant un quart de siècle un remède populaire et sûr pour renouveler la Menstruation interrompue, sont tellement excellentes que les femmes en état de grossesse ne peuvent pas en faire usage parce qu'elles produiraient un résultat funeste. Mais elles ne peuvent faire aucun mal autrement.

LES Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme sont la seule Médecine sur laquelle les FEMMES MARIÉES et NON-MARIÉES ont compté depuis plusieurs années et peuvent actuellement compter. PRENEZ GARDE AUX Imitations! Portez cette annonce à votre Droguiste, et dites-lui que vous voulez avoir la Meilleure et la plus sûre Médecine du monde pour les Femmes laquelle est comprise dans les

Pilules du Dr. Cheeseman pour la Femme. Ces Pilules forment la meilleure Préparation qui ait jamais été inventée, avec un succès immédiat et permanent. NE VOUS LAISSEZ PAS TROMPER! Les Pilules du Dr. Cheeseman ont reçu et reçoivent encore aujourd'hui la sanction des médecins les plus éminents de l'Amérique. DIRECTIONS EXPLICITES avec chaque Boîte. Prix: UN DOLLAR PAR BOITE.

LES Pilules sont expédiées par la Maille, promptement sur l'envoi du prix, en fonds courants, aux Propriétaires. En vente chez tous les Droguistes en général. HUTCHINGS & HILLYER, 81, Cedar Street, N.Y. JOHN P. HENRY & CIE., Agents en Gros No. 30, rue St-Paul, Montréal, C. E. 10 mars 1864. an-efps-23

Le Parfum par Excellence!!! (Extrait de fleurs fraîchement cueillies.)

CELEBRE EAU DE FLORIDE DE MURRAY & LANMAN. CE parfum exquis et préparé avec les fleurs tropicales les plus précieuses et d'une odeur suave. Son arôme est inépuisable; son effet sur la peau est des plus rafraîchissants; elle donne de la vigueur au corps et de l'élasticité à l'esprit, principalement lorsqu'on en met un peu dans le bain. Elle apporte un soulagement immédiat dans les

Abouissements, les Attaques Nerveuses, les Maux de Tête, la Débilité et les Attaques d'Hystérie. Depuis 25 années ce parfum a toujours pris l'ascendant avec l'étoile de la fantaisie sur les autres parfums, aux Indes occidentales, Cuba, au Mexique, dans l'Amérique Centrale et du Sud, et nous le recommandons avec confiance comme un article qui, pour la délicatesse de l'arôme n'a pas son égal. Cette eau fait aussi disparaître de la peau le

Gençous, les Prustules, les Brulures du soleil, les Roussours et les Boutons. C'est un parfum aussi délicieux que l'Otto de roses, et il donne au teint une fraîcheur et une transparence magnifiques. Mélangé à l'eau il fait un dentifrice excellent. Il donne aux dents une blancheur éclatante. Il fait disparaître aussi la douleur et la raideur de la peau après la barbiche.

OSTRÉOPHORE—Soyez bien sur vos gardes contre les contrefaçons. Voyez si les noms de Murray et Lanman sont sur la bouteille et sur les enveloppes qui portent une vignette de fantaisie. J. E. DEVINS et BOLTON, près le Palais de Justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John P. Henry et Cie., Montréal.

Agents pour Montréal: Devins et Bolton, Lamphoung et Campbell, A. G. Davidson, K. Campbell et Cie., J. Gardes, J. A. Harte, H. R. Gray, la pharmacie du Dr. Picault et par tous les Droguistes du monde. 22 mars 1864. an-28

MEDICINES. CÉLÈBRES REMÈDES AMÉRICAINS PRÉPARATIONS PURES DE HELMBOLD

EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD LOTION DE ROSE DE HELMBOLD

EXTRAIT FLUIDE COMPOSÉ DE BUCHU FORTEMENT CONCENTRÉ, Véritable Préparation de Helmbold. REMÈDES SPÉCIFIQUE ET RADICAL Pour les Maladies de la Vessie et des Pouxons, pour la Gravelle et l'Hypertrophie.

Ce médicament fortifie les organes de la digestion et soulage tous les douleurs venant de maladies telles que la Pierre, Retention, etc. Il est excellent pour Les hommes, les Femmes et les enfants.

EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD Pour les faiblesses provenant d'excès commis à un jeune âge et qui sont reconnus par les symptômes suivants: Paroisse Mains brûlantes, Perte de mémoire Difficulté à respirer, Faiblesse nerveuse Insomnies, Faiblesse de la vue Douleurs aux reins, Lassitude générale Rougeur de la peau, Eruptions sur le visage Sécheresse de la peau

CETTE MÉDECINE détruit invariablement ces symptômes; mais elle ne sont pas combattus à temps, les conséquences de cette négligence se traduisent généralement par l'Impotence, l'Imbécillité et les attaques d'Épilepsie, qui sont souvent mortelles; l'Aliénation mentale, et par cette maladie terrible, LA CONSUMPTION.

Beaucoup de gens connaissent la cause de leur maladie, mais ne la guérissent pas. La mort des milliers de personnes qui périssent par la consommation est une véritable terreur de cette assemblée. Quand la constitution est affaiblie de cette manière, il faut avoir recours à un remède qui fortifie et qui donne une vigueur nouvelle au système; et c'est cela qu'on obtient par l'Extrait de Buchu de Helmbold.

UN ESSAI CONVAINCRA LES PLUS INCÉRÉDULES. FEMMES! FEMMES!! Jeunes ou vieilles, célibataires, mariées ou qui ont l'intention de se marier.

Pour le plus grand nombre des affections dont souffre le sexe féminin, l'EXTRAIT DE BUCHU surpasse tout autre remède; par exemple, dans le chlorose ou rétention, l'irrégularité ou la suppression entière des évacuations habituelles, la stérilité et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, on ne pourra trouver un remède plus efficace.

MALADIES SECRÈTES Ne vous servez plus de baume, de mercure ni de médicaments réprouvés pour des maladies désagréables et dangereuses. L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD guérit les maladies secrètes dans toutes les phases et sans aucune incommodité. Ce remède occasionne un fréquent besoin d'uriner, et par ce moyen détruit les obstructions et guérit les retencements de l'urètre qui causent de si grandes souffrances et que l'on voit si fréquemment dans ce genre de maladie.

Ces milliers de personnes qui ont été les victimes des charlatans et qui ont payé des prix énormes pour être guéries en peu de temps, ont découvert qu'elles avaient été trompées. Avec l'aide des astringents les plus forts, le poison séché dans le système, on s'efforce de guérir de nouveau plus tard, et souvent après le mariage.

SERVEZ-VOUS DE L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD Pour toutes les maladies et les affections des organes urinaires, le remède est efficace, quelle que soit la cause de la maladie et le point où elle soit arrivée.

Les maladies de ces organes demandent l'aide d'un dépuratif. L'Extrait de Buchu de Helmbold est le meilleur dépuratif connu. Ce médicament aura toujours l'effet désiré dans chaque affection pour laquelle il est recommandé.

SANG! SANG! SANG! Extrait Fluide de Salsepareille composé FORTEMENT CONCENTRÉ DE HELMBOLD SYPHILIS

Ceci est une affection du sang qui attaque les organes sexuels, l'intérieur du nez, des oreilles, de la gorge, etc., et apparaît sous la forme d'ulcères. L'Extrait de Salsepareille de Helmbold purifie le sang et donne à la peau un teint frais et animé, comme l'Extrait est préparé spécialement pour ce genre de maladie, ses qualités sont plus efficaces que celles de toute autre préparation de salsepareille.

LA LOTION DE ROSE DE HELMBOLD. Est une application excellente dans les maladies d'une nature syphilitique. Elle est recommandée comme injection dans les affections des organes urinaires venant d'excès. Des certificats du caractère de ce plus respectable accompagnement toujours les préparations.

CERTIFICATS DE CURES en notre possession depuis huit à vingt ans et signés de nos célèbres dans les annales de la science. Pour les vertus médicales

BUCHU VOYEZ Dispensaire des États-Unis ses ouvrages importants du professeur Dewees sur la pratique de la médecine; les remarques du célèbre docteur américain de Philadelphie. VOYEZ également les remarques du docteur Ephraim M. Dewell, médecin renommé et membre du collège royal des chirurgiens, Irlande, publiées dans les Transactions du "King and Queen Journal" VOYEZ la "Medico-Chirurgical Review" publiée par Benjamin Traverser, membre du collège royal des chirurgiens. VOYEZ enfin le pluriel des derniers ouvrages importants sur la médecine en général.

EXTRAIT DE BUCHU—\$1 par bouteille, ou six pour \$5. EXTRAIT DE SALSEPAREILLE—\$1 par bouteille, ou six pour \$5. LOTION DE ROSE—50 cents par bouteille, ou six pour \$2.50. Une demi douzaine de chaque pour \$12 sur prescription pour guérir les cas les plus obstinés, et les prescriptions sont suivies à la lettre.

Tous les médicaments, enveloppés et protégés contre toute espèce d'indiscrétion, sont dérivés avec le plus grand soin aux adresses indiquées par les clients.

EXTRAIT DE BUCHU—\$1 par bouteille, ou six pour \$5. EXTRAIT DE SALSEPAREILLE—\$1 par bouteille, ou six pour \$5. LOTION DE ROSE—50 cents par bouteille, ou six pour \$2.50. Une demi douzaine de chaque pour \$12 sur prescription pour guérir les cas les plus obstinés, et les prescriptions sont suivies à la lettre.

MEDICINES. AFFIDAVIT.

Comparé en personne devant moi, Alderman de la ville de Philadelphie, H. T. Helmbold, lequel a déclaré sous serment que ses préparations ne contiennent ni narcotiques, ni mercure, ni aucune autre drogue pouvant porter atteinte à la santé, mais qu'elles sont seulement composées de matières végétales.

H. T. HELMBOLD, Attesté et signé devant moi, aujourd'hui, le 23 novembre 1864. Wm. P. HIBBARD, Alderman, 9th street, Philadelphie.

Pour information d'une nature particulière, s'adresser à Wm. T. HELMBOLD, Chimiste, Dépôt, 104, South 10 street. Below Chesnut, Phila. MÉPÉZ-VOUS DES CONTREFAÇONS ET DES MARCHANDS SANS PRINCIPES qui cherchent à écouler leurs "propres articles" et ceux "des autres", grâce à la réputation obtenue par les véritables préparations de Helmbold.

Véritable Extrait de Buchu de Helmbold. " " de Salsepareille " " Lotion de Roses " Ayez soin de demander " Helmbold's Preparation " N'en prenez pas d'autre. Vendues par tous les Pharmaciens.

Pour éviter toute fourberie et tout danger, gardez cette annonce et envoyez au Dépôt à Philadelphie. Montréal 10 mars 1864. an-aa-23

ASSURANCE. LA Compagnie d'Assurance ET DE PLACEMENT DES CITOYENS DE MONTRÉAL.

Capital autorisé \$2,000,000 Capital souscrit 400,000 DIRECTEURS: MM. EDWIN ATWATER, Président, THOMAS WATSON, E. M. HOPKINS, ADOLPHE ROY, JOHN PRATT, JOHN G. MCKENZIE, ANDREW ALLAN.

Soliciteur, —HON. JOHN J. C. ABBOTT, C. R. Banquier, —LA BANQUE DES MARCHANDS. BUREAU: MM. LAMBE & TUGGEEY, UNION BUILDINGS, 3 Rue St. François Xavier.

LA Compagnie d'Assurance et DE PLACEMENT DES CITOYENS est maintenant organisée et prête à prendre le risque des propriétés assurablement assurées en cette ville à l'abri de l'Équité, au taux d'assurance le plus bas. La Compagnie est maintenant prête à émaner des polices garantissant la facilité des employés.

Wm. B. LAMBE, Gérant. Wm. SALTER, LOUIS BOURGEOIS, Inspecteurs. 14 janvier 1865. an-148

A. C. AMARY, NOUVEL Etablissement de Teinture de Fantaisie, Vautour et Autruche.

139, rue Craig, coin de la rue St-Urbain. On se charge du dégraissage des VELOURS, SOIRIES, ETC., seul ÉTABLISSEMENT PARISIEN à Montréal. PRIX MODÈRES, 3 septembre. 94

ENTREPOT DE POELES 302 ET 304, RUE ST.-PAUL.

ON reçoit maintenant: POELES pour CULONDS, Morning Glory Albanian, Violet, Gas Burner. POELES DE CUISINE: Iron, Duke, Duchess, Empire State, Companion, célèbres Poeles de P. V. STAMBAULT, pour bois et charbon.

POUR LES MARIÉS. Célèbres Poeles Souds, Tuyaux de Poêle A DES PRIX TRÈS RÉDUITS. GEO. HAGAR & CIE., Light Gas Burner, fabriqué par celui qui a obtenu le brevet à Troy. En conséquence de l'escamoteur l'argent américain, ils seront vendus à des Prix extrêmement RÉDUITS. 17 avril 1864. an-129

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864. DANS L'AFFAIRE DE JAMES CHARLTON Insolvable.

LES créanciers de l'Insolvable sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets d'après l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, d'ici à deux mois de cette date, leur réclamation spécifiant les garanties qu'il ont en main, s'ils en ont, et la valeur de ces garanties, et s'ils n'en ont pas, déclarer le fait: le tout sous serment avec les titres à l'appui de telles réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel. 24 mars 1865. an-30

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864. DANS L'AFFAIRE DE ROBERT TAYLOR ROUTH Insolvable.

LES créanciers de l'Insolvable sont notifiés de se rassembler à mon Bureau, No. 6, LA BOURSE, rue St-Sacrement, dans la cité de Montréal, MARDI le 18 jour d'AVRIL 1865, à TROIS HEURES P.M., pour l'examen et l'arrangement général des affaires du dit Insolvable. T. S. BROWN, Syndic Officiel. Montréal, mars. an-30

POELES! POELES! POELES! DEPOT CANADIEN DE POELES

75, GRANDE RUE ST-JACQUES. Poeles de Cuisine Steward Morning & Evening Star Charter Oak Empire State Nouggett Queen City Sunbeam, etc., etc., etc.

POELES POUR CHAUFFAGE Northern Light, 5 grandeurs Albanian Mammoth Cupid Cylinder Nubian Etc., Etc. J. G. BEARD ET CIE., 75, Grande rue St-Jacques 2 novembre an-119

Charbon! Charbon! Charbon! Lehigh Lackawana Pittston Scranton Anthracite Oallois Newcastle pour Grilles Sydney Eocossis A Vapeur Pour Forgerons Coke Anglais Etc., Etc. J. G. BEARD ET CIE., Coin des rues McGill et Willington. P. S.—Les commandes laissées aux magasins de Poeles, 75 Grande rue St-Jacques, seront promptement exécutées. 2 novembre an-119